

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Pourquoi vous impliquer?

Pour influencer les décisions sur :

- La politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- L'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ;
- L'application du plan d'intervention pour un élève handicapé ou en difficulté, et ce, à la demande des parents de cet élève.

Quels parents peuvent s'impliquer dans le comité?

Tous les parents d'un enfant, fréquentant un établissement du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda, qui a un plan d'intervention actif dû à un handicap ou une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Composition du comité :

Ce comité est composé en majorité de parents, de représentantes ou de représentants du Centre de services scolaire et d'organismes externes qui dispensent des services à des élèves handicapés :

- Le directeur adjoint des Services éducatifs, délégué du directeur général ;
- Une direction d'école ;
- Un membre du personnel professionnel ;
- Un membre du personnel de soutien ;
- Un membre du personnel enseignant du préscolaire ;
- Un membre du personnel enseignant du primaire ;
- Un membre du personnel enseignant du secondaire ;
- Un parent par établissement institutionnel au primaire ;
- Deux parents par établissement institutionnel au secondaire.

Il est à noter que le nom des membres du CCSEHDAA sont publiques et se retrouveront, entre autres, sur le site du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda.

Comment faire pour devenir membre du comité?

Il y a deux façons de manifester votre intérêt pour siéger au comité :

- En début d'année, un appel de candidature est lancé lors de l'assemblée générale dans chacune des écoles du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda où vous pouvez manifester votre intérêt ;
- Avec le coupon-réponse, inclus ci-bas, que vous devez transmettre à la direction de l'école que votre enfant fréquente. C'est la responsabilité du comité de parents de désigner les membres du CCSEHDAA.

La durée d'un mandat et le nombre de rencontres :

Le mandat est pour une année. Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage se rencontre environ quatre fois par année au Centre administratif à 19 h. Les rencontres sont d'une durée maximale de deux heures.

Grandir ensemble! Vivre ensemble!



Manifestation d'intérêt pour siéger au comité CCSEHDAA

Retourner ce coupon à la direction de l'école de votre enfant

Date :

Établissement scolaire que votre enfant fréquente :

Nom et prénom de votre enfant :

Votre nom et prénom :

Votre adresse :

Votre numéro de téléphone :

Votre courriel :

